

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Règlement numéro 2024-380 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 2024-380;

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors d'une séance tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté le projet de règlement :

- Règlement numéro 2024-380 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer les énergies renouvelables, la plantation d'espèces envahissantes et les ruches domestiques sur le territoire de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 8 juillet 2024 à 18H00** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton.

Que l'objet du règlement 2024-380 est :

- D'encadrer et autoriser les capteurs solaires, les équipements de géothermie ainsi que la bioénergie;
- D'interdire la plantation d'espèces envahissantes selon les recommandations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- D'encadrer et autoriser les ruches domestiques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2024-380, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/avis-publics/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de juin de l'an 2024.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de Publication

Projet de règlement 2024-380 intitulé

Règlement numéro 2024-380 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer les énergies renouvelables, la plantation d'espèces envahissantes et les ruches domestiques sur le territoire de la municipalité

Je soussigné, Lyne Rivard, directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9H00 et 16H30 ce 5^e jour du mois de juin 2024 à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de juin de l'an 2024.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière